



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PEPS
MINISTÈRE DES ARMÉES



LE SOUTIEN DES PME ET ETI À L'EXPORT

Renforcer le soutien à l'exportation des PME et ETI est une des mesures du plan en faveur des ETI, PME et start-ups (PEPS) du ministère des Armées.

FINALITÉ

L'accompagnement proposé aux PME et ETI vise principalement à les aider dans leurs démarches de prospection à l'export. Cet accompagnement peut notamment se traduire par le versement d'une aide financière.

BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

Pour l'ART 90 : tous types d'entreprises exerçant des activités liées au secteur de la défense.

Pour les aides individuelles directes ou indirectes : PME et ETI de moins de 2 000 salariés et exerçant des activités liées au secteur de la défense.

Pour le label « UAF » : PME et ETI de moins de 5000 salariés, sous-traitantes et fournisseurs d'un marché public du ministère et implantées sur le territoire français.

LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN

Organisation de journées d'informations :

- Sur les opportunités à l'international : pays à potentiel, opportunités/risques, besoins en équipements, conseils sur les processus décisionnels locaux, etc. ;
- Sur les procédures de contrôle des exportations d'armement.

Les aides financières :

- Avance financière permettant d'aider une entreprise à industrialiser un matériel de guerre ayant des perspectives d'exportation : procédure dite de « l'ART 90 » qui repose sur des avances remboursables, portant intérêts, permettant de financer une large partie des dépenses d'industrialisation ;
- Aide individuelle indirecte pour la participation à des salons d'armement à l'étranger jugés prioritaires (<https://www.armement.defense.gouv.fr/international/soutien-des-exportations-darmement>) : aide octroyée par le biais du fédérateur du Pavillon France sous la forme d'une remise commerciale ;
- Aide individuelle directe pour la participation à des salons d'armement à l'étranger jugés non prioritaires : remboursement, sur justificatifs, d'une partie des frais à hauteur de 1500€ ;
- Aide individuelle directe pour la participation à des séminaires PME à l'étranger : remboursement, sur justificatifs, d'une partie des frais à hauteur de 1500€ pour un séminaire, et de 2000€ si combiné avec un deuxième séminaire.

Le label « Utilisé par les Armées Françaises » (UAF) :

Octroi d'un label favorisant l'accès des PME/ETI à l'international (cf. *plaque ad hoc*)

PROCÉDURE ET INFORMATIONS

- Informations sur les opportunités à l'international : faire sa demande sur démarches simplifiées



<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/minarm-entreprises>

- Informations sur les procédures de contrôle des exportations d'armement : email à envoyer à yves.mauboussin@intradef.gouv.fr

- ART 90 : dossier à télécharger sur armement.defense.gouv.fr :



<https://www.armement.defense.gouv.fr/international/soutien-des-exportations-darmement/soutien-financier/article-90>

puis à renvoyer complété à dga-di-article90.contact.fct@intradef.gouv.fr

- Les aides individuelles directes : formulaire à demander à camille.hammad@intradef.gouv.fr
- Le label « UAF » : demande à adresser à dga.pme.fct@intradef.gouv.fr

CONTACT

Pour tout renseignement
complémentaire
vous pouvez joindre :

09 88 67 26 86

PME-ETI,
LE MINISTÈRE DES ARMÉES
EST À VOTRE ÉCOUTE

NUMÉRO UNIQUE
0 800 02 71 27
Service & appel gratuits